

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



JUL 19 1979
UN-5A COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GENERALE

A/34/126

S/13185

21 mars 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/
ARABE/
ESPAGNOL/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-quatrième session
Points 27, 28 et 91 de la liste préliminaire^x
QUESTION DE NAMIBIE
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN
QUESTION DE LA RHODESIE DU SUD

CONSEIL DE SECURITE
Trente-quatrième année

Lettre datée du 15 mars 1979, adressée au Secrétaire
général par le représentant permanent de Sri Lanka
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément aux instructions données par le Bureau de coordination des pays non alignés à la réunion extraordinaire qu'il a tenue à Maputo à l'échelon des ministres des affaires étrangères, le Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka, S. Exc. M. A. C. Shahul Hameed, m'a chargé de vous transmettre ci-joint le communiqué final de ladite réunion ministérielle.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier et distribuer le présent document en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 27, 28 et 91 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de
Sri Lanka et Président du
Bureau de coordination,

(Signé) B. J. FERNANDO

ANNEXE

Réunion extraordinaire du Bureau de coordination des
pays non alignés

Maputo, 26 janvier-2 février 1979

Communiqué final

1. Une Réunion extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés s'est tenue à Maputo à l'échelon des ministres des affaires étrangères, du 26 janvier au 2 février 1979, conformément à une décision prise à la Réunion ministérielle du Bureau tenue à La Havane en mai 1978 et approuvée par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés tenue à Belgrade en juillet 1978.
2. Les membres suivants du Bureau de coordination ont participé à la réunion: Afghanistan, Algérie, Angola, Botswana, Cuba, Guinée, Guyane, Inde, Iraq, Jamaïque, Liberia, Niger, Nigeria, OLP, Pérou, Soudan, Sri Lanka, Tanzanie, Tchad, Viet Nam, Yougoslavie, Zaïre et Zambie.

Les membres ci-après du Mouvement non aligné ont assisté à la Réunion en qualité d'observateurs: Argentine, Bangladesh, Bénin, Chypre, Congo, Corée (RDP), Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Jamahiriya arabe libyenne, Kampuchea, Kenya, Laos, Madagascar, Maroc, Mozambique, Panama, Seychelles, Sao-Tomé-et-Principe, Somalie, SWAPO, Togo, Tunisie et Yémen démocratique.

Les mouvements de libération nationale ci-après étaient invités à participer à la réunion: ANC, Front patriotique, Pan African Congress

Etaient également représentés à la Réunion: Organisation des Nations Unies, Conseil des Nations Unies pour la Namibie, Comité mondial contre l'apartheid, OUA, Comité de libération de l'OUA.

3. Au cours de la séance d'ouverture, la Conférence a eu le privilège d'entendre un important et exaltant discours de Son Excellence M. Samora Moisés Machel, Président de la République populaire du Mozambique, dont le texte a été unanimement adopté comme document de la réunion (NAC/CONF. 5/Bar. Sp. 1/Doc. 6). Soulignant l'importance du Mouvement non aligné en tant que force décisive dans la lutte anti-impérialiste, le Président a affirmé que sa réussite était due à son unité, fondée sur ses objectifs et ses principes communs. Une autre raison de sa croissance était que le Mouvement non aligné avait été capable de trouver parmi les autres forces de progrès et de paix des alliés dans la lutte contre l'impérialisme. La disparition du système des blocs, l'un des objectifs pour lequel le Mouvement était en train de lutter, serait le résultat du renforcement et de l'extension du mouvement anti-impérialiste. Il a souligné qu'en Afrique australe, les principes fondamentaux du non-alignement, de l'indépendance nationale et de l'égalité entre les hommes étaient encore contestés et qu'on y refusait leur application aux peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud qui luttaient pour briser les chaînes de la domination coloniale et raciste, de l'oppression et de l'exploitation.

Le Président a souligné la nécessité de reconnaître le Front patriotique en tant que seul représentant légitime du peuple du Zimbabwe. Il a en outre souligné qu'il importait de renforcer et d'amplifier le soutien à la SWAPO, seul représentant authentique du peuple namibien. Il a rappelé les succès remportés par le peuple sud-africain dans la lutte qu'il mène sous la direction de l'ANC contre le régime de Pretoria. Il a exprimé sa conviction que le peuple d'Afrique du Sud

renverserait bientôt le régime raciste de Pretoria, qui essayait de le diviser, et qu'il parviendrait à bâtir une nation unie où les populations, quelles que soient leur couleur et leur race, constitueraient une seule force irrésistible qui ferait de l'Afrique du Sud un pays vraiment indépendant et démocratique. Il était aussi essentiel que le Mouvement non aligné soutienne les Etats de première ligne, l'arrière-garde stratégique immédiate de la lutte pour la libération nationale en Afrique australe.

4. Tous les participants ont acclamé ce discours, qu'ils ont considéré comme une contribution majeure aux délibérations et à la réussite finale de la Conférence et comme une analyse pénétrante des problèmes de l'Afrique australe aussi bien que des mesures à prendre sur le plan international pour assurer l'émancipation des peuples opprimés de la région. La Réunion a souligné la signification historique du discours du Président Machel en vue de renforcer l'unité des pays non alignés et de favoriser la lutte qu'ils mènent de concert avec tous les autres Etats et forces démocratiques et progressistes contre l'impérialisme, le colonialisme et le racisme.
5. La Réunion a salué la ferme position de principe de la République populaire du Mozambique qui, au prix d'innombrables sacrifices et en dépit des obstacles imposés par les impérialistes et les racistes, a appuyé et continue d'appuyer sans relâche les mouvements de libération nationale dans la juste lutte qu'ils mènent pour l'indépendance et la liberté.
6. La Réunion a commencé par observer une minute de silence à la mémoire des Présidents Ali Shihli des Comores, Jomo Kenyatta du

Kenya et Houari Boumediene d'Algérie. Elle a tenu à exprimer ses profondes condoléances au gouvernement et au peuple algérien pour le décès de Son Excellence le Président Houari Boumediene, ancien président du Mouvement non aligné, et a tenu à lui rendre son plus vibrant hommage pour la contribution remarquable qu'il avait apportée au progrès des principes et des objectifs fondamentaux du Mouvement non aligné ainsi qu'à la cause de la lutte de libération nationale en Afrique et dans d'autres régions du monde.

I. INTRODUCTION

7. La Réunion avait été convoquée exclusivement pour examiner la situation en Afrique australe et pour réaffirmer la solidarité collective et le soutien inébranlable des pays non alignés aux peuples d'Afrique australe, à cette étape critique et décisive de la lutte qu'ils mènent pour se libérer du colonialisme, du racisme, de la discrimination raciale et de l'apartheid et pour exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.
8. La Réunion a été pour les pays non alignés une occasion unique, d'une part, de centrer encore plus l'attention sur la solidarité avec les mouvements de libération nationale qui mènent une lutte courageuse pour libérer le Zimbabwe et la Namibie ainsi qu'avec les États de première ligne, qui font l'objet d'agressions constantes de la part des régimes racistes et coloniaux, et d'autre part, de manifester leur identification complète avec la lutte menée en Afrique du Sud pour l'élimination totale de l'apartheid, universellement reconnu comme un crime contre l'humanité, et pour

l'instauration rapide d'un véritable gouvernement par la majorité.

9. Le Bureau a jugé des plus approprié que les ministres des affaires étrangères se réunissent à Maputo, capitale du Mozambique, l'un des Etats de première ligne. Avoir convoqué cette Réunion extraordinaire aux frontières mêmes de la liberté était tout à la fois significatif et symbolique. Le Bureau a exprimé son admiration pour la persévérance, l'abnégation et les victoires toujours plus grandes des combattants de la liberté face aux brutalités accrues auxquelles se livrent les régimes minoritaires, dans leur tentative désespéré de perpétuer le règne de la terreur et de la tyrannie.
10. Le Bureau a rappelé que les pays non alignés s'étaient engagés sans réserve à entreprendre et à accélérer le processus de décolonisation dans le monde entier, et il a souligné leur contribution historique à cet égard. Depuis leur première conférence au sommet, tenue à Belgrade en 1961, les pays non alignés s'étaient fixé comme une de leurs tâches fondamentales et prioritaires l'émancipation des peuples mis sous le joug de la discrimination raciale et de l'exploitation coloniale. Sur la base de cet engagement, les pays non alignés ont pris, à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres instances internationales, d'importantes initiatives qui ont sensiblement contribué à l'indépendance de millions de personnes en Asie, en Afrique et en Amérique latine, et marqué, en fait, l'ouverture de l'ère de la décolonisation, considérée aujourd'hui comme l'une des réalisations majeures de l'Organisation des Nations Unies depuis qu'elle existe. Il est encourageant de noter que tous les pays d'Afrique qui ont

/...

accédé à l'indépendance depuis 1961 sont devenus membres du Mouvement non aligné.

11. Le Bureau a passé en revue la situation en Afrique australe, compte tenu de la conjoncture internationale et de l'urgence de mener le processus de décolonisation à terme en éliminant le colonialisme et l'apartheid d'Afrique australe. Il a noté que des résultats importants avaient été obtenus en ce qui concerne le soutien et l'assistance que les pays non alignés fournissaient sans relâche à la lutte pour la liquidation du colonialisme, du racisme, de la discrimination raciale, de l'apartheid, ainsi que de l'agression, de l'ingérence et de l'exploitation étrangères.

12. Le Bureau a pris note avec satisfaction du rôle croissant, de l'efficacité et de l'acceptation chaque jour plus large de la politique de non-alignement dans toutes les régions du monde. En tant que facteur global indépendant, la politique et les principes du non-alignement ont fourni une base solide pour promouvoir et sauvegarder l'indépendance authentique, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats, ainsi que pour aider les peuples vivant sous l'oppression coloniale et dans des territoires non autonomes et sous domination raciste, particulièrement en Afrique australe, à exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

13. Le Bureau a considéré que la lutte que soutiennent les peuples d'Afrique australe pour obtenir leur autodétermination est indissociable de celle que mènent tous les autres peuples des territoires sous domination coloniale, tant en Afrique que dans les autres régions du monde, et il a réaffirmé que la cause de

de l'émancipation de ces peuples jouissait de sa solidarité et de son soutien.

14. Le Bureau a souligné le lien inséparable existant entre la révolution anti-impérialiste, anti-colonialiste et le développement du non-alignement dans le processus de libération et d'émancipation des pays et des peuples.

15. Le Bureau a rappelé la position prise par le Cinquième sommet à Colombo, à savoir que l'identification du continent africain tout entier avec le non-alignement était un événement d'importance capitale. Par l'entremise de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, les pays africains ont adhéré sans réserve à la politique de non-alignement. L'Afrique a fortifié le Mouvement sur le plan quantitatif et qualitatif, contribuant ainsi à en faire une force puissante dans le monde, et a apporté un contenu anti-colonialiste et anti-raciste très net à la politique de non-alignement. Continent ayant souffert des pires ravages de l'esclavage et du colonialisme, l'Afrique fait ressortir le plus clairement les impératifs d'un nouvel ordre international. Le Bureau a noté que l'Afrique serait un critère décisif lorsqu'il s'agirait de juger du succès des efforts déployés à l'échelon international pour instaurer un nouvel ordre basé sur la justice, l'égalité et la dignité humaine à travers le monde: L'Afrique doit donc rester une préoccupation spéciale du Mouvement des non-alignés.

16. L'émancipation de l'Afrique, la fin de l'exploitation impérialiste, l'élimination des rivalités entre puissances étrangères en Afrique, sa dénucléarisation, la coopération

internationale pour son développement économique et social ne devraient pas seulement être une préoccupation à l'échelle de la région et du continent, mais une des priorités du Mouvement non aligné et des Nations Unies.

17. Dans ce contexte, le Bureau a également considéré de la plus haute importance que tous les pays non alignés veillent rigoureusement à préserver l'intégrité et l'identité du Mouvement et à observer strictement tous les principes et buts de la politique du non-alignement, tels qu'ils ont été énoncés par les chefs d'Etat ou de gouvernement à leurs conférences au sommet.

18. Le Bureau a souligné que la lutte héroïque des peuples d'Afrique australe pour leur libération et leur détermination de la poursuivre sont un facteur déterminant pour éliminer l'impérialisme, le colonialisme et le racisme du sol de l'Afrique australe. Les peuples d'Afrique australe ont fait tous les efforts pour conquérir leur liberté et leur indépendance par des moyens pacifiques et une lutte non violente. Ils ont constamment accepté de participer aux négociations visant à assurer un passage pacifique au gouvernement par la majorité et à l'indépendance. Les régimes racistes ont cependant opiniâtement refusé de répondre de manière constructive. Ils n'ont pas non plus voulu coopérer de façon véritable dans les négociations pour un passage pacifique à l'indépendance. Ils ont au contraire intensifié leur cruelle répression et leur oppression des peuples, au mépris éhonté de l'opinion mondiale, et ils sont demeurés insensibles à la force morale. Par voie de conséquence, les combattants de la liberté ont dû intensifier leur lutte armée. Le Bureau a exprimé son

soutien aux mouvements de libération d'Afrique australe dans leur lutte sous toutes ses formes, y compris aussi bien la lutte sur le plan diplomatique que le combat armé. Il a également exprimé l'espoir que les mouvements de libération d'Afrique australe combindraient toutes ces formes de combat, au mieux des intérêts de leurs peuples.

II. SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE

19. Le Bureau a analysé en profondeur la situation en Afrique australe, région où l'impérialisme, se servant de ses derniers bastions, autrement dit les régimes coloniaux, racistes et d'apartheid, soumet les peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud aux formes les plus odieuses d'agression, d'oppression et d'exploitation, afin de sauvegarder ses divers intérêts, y compris économiques, dans cette région. Il lance des opérations de type militaire et autre contre des Etats souverains voisins, menaçant sérieusement la paix et la sécurité internationales.
20. Pour assurer la survie et le développement des grands monopoles, l'impérialisme continue à intensifier son exploitation effrénée des peuples et des richesses de l'Afrique australe. Aussi, les régimes racistes et minoritaires illégaux d'Afrique australe garantissent-ils son hégémonie politique, militaire et économique dans la région et sont-ils renforcés par certains pays occidentaux et autres qui leur fournissent des moyens financiers, techniques, matériels et politiques pour accroître leur capacité d'agression.

21. Le Bureau considère que l'assistance militaire et technologique d'une part, l'appui économique, politique et diplomatique, de l'autre, que l'impérialisme accorde aux régimes racistes et minoritaires sont les seuls facteurs qui permettent à ces derniers de continuer leur politique raciste, colonialiste et d'apartheid, et que leurs actes d'agression violent, de façon délibérée et flagrante, les principes et les buts de la Charte des Nations Unies, les résolutions pertinentes de cette Organisation et tout ce qu'elle représente.

22. Devant cette situation, les peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud luttent pour la conquête de leurs droits inaliénables à l'autodétermination, à l'indépendance totale et complète, au progrès, à la paix et au libre choix de leurs systèmes politiques, sociaux et économiques.

23. Le Bureau constate avec satisfaction que cette lutte prend un essor toujours plus favorable parce que l'équilibre des forces dans la région a commencé à pencher du côté des peuples et de leurs mouvements de libération nationale. Il a considéré que le facteur déterminant dans ce changement a été la défaite militaire infligée au colonialisme portugais par les peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée-Bissau, à la suite d'une longue et dure lutte armée de libération nationale. Cette défaite a, d'une part, stimulé les peuples colonisés, leur donnant une confiance accrue en leur capacité de vaincre les puissantes armées coloniales sur le champ de bataille, et fait perdre d'autre part, à l'impérialisme quelques-unes de ses bases stratégiques, ce qui l'a obligé face à la volonté et à la détermination du peuple de lutter pour leur libération, à avoir recours à une nouvelle stratégie pour freiner l'élan de

la lutte et préserver ses intérêts dans la région.

24. Le Bureau a constaté qu'un autre facteur principal à avoir contribué à ce changement a été la victoire du peuple angolais sur l'armée du régime raciste sud-africain lorsque celui-ci s'est livré à une agression flagrante contre lui. La victoire du peuple angolais a porté un rude coup aux forces impérialistes en Afrique australe, encourageant les peuples de cette région à intensifier leur assaut contre les derniers réduits colonialistes et racistes.
25. La victoire de l'Angola et du Mozambique, leur accession à l'indépendance et l'établissement de gouvernements et de systèmes politiques librement choisis par leurs peuples, ont contribué à mieux consolider l'indépendance des Etats d'Afrique australe et assuré ainsi des arrières plus solides aux mouvements de libération nationale.
26. Le Bureau a constaté que, s'inspirant de l'exemple donné par les pays non alignés, l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation des Nations Unies, les pays socialistes et tous les pays et forces démocratiques épris de paix et de liberté dans le monde entier ont apporté leur appui et leur aide, ce qui a contribué aux victoires des peuples africains. Le Bureau a exprimé sa gratitude pour cette active solidarité et a relevé avec satisfaction tous les types d'assistance, particulièrement sous forme de matériel, d'équipement et de possibilités d'entraînement, offerts par ces pays pour renforcer la capacité des mouvements de libération nationale de mener à bien leur lutte pour la liberté et pour accroître le pouvoir défensif de tous les Etats de première ligne en vue de sauvegarder leur

indépendance véritable, leur souveraineté et leur intégrité territoriale.

27. Le Bureau a analysé l'attitude des forces impérialistes, notamment de certaines puissances depuis longtemps compromises avec les régimes de l'Afrique du Sud et de la colonie britannique de Rhodésie du Sud.
28. Le Bureau a constaté que les forces impérialistes et colonialistes sont résolument opposées à l'indépendance réelle dans la région, parce qu'elles la considèrent comme une menace directe à leur dessein de perpétuer leur pillage économique effréné et leur domination militaire du sous-continent. C'est pourquoi la lutte pour la liberté, y compris la lutte armée, qui fait rage en Namibie et au Zimbabwe et qui gagne en importance en Afrique du Sud même, se trouve être l'objet de manoeuvres subversives ayant pour but de priver les peuples de ces pays de leur victoire inévitable.
29. Les forces impérialistes ont eu recours à des manoeuvres perfides telles que le prétendu "règlement interne", organisent des groupes fantoches, créent des armées tribales et nomment des Noirs comme représentants directs et comme agents dans le but de créer l'illusion d'un gouvernement représentatif, toutes choses qu'elles prétendent justifier par le fait qu'elles visent à l'élimination du régime raciste. En réalité, elles cherchent à consolider leurs intérêts en place, à perpétuer l'oppression et l'exploitation à diviser et à affaiblir le front uni des combattants de la liberté, à miner la solide assise populaire de ces derniers ainsi que l'appui et la solidarité que leur lutte continue de rencontrer auprès des

pays et des forces démocratiques épris de paix et de liberté dans la communauté internationale. Ces manoeuvres ont échoué devant la force toujours grandissante et la volonté résolue des mouvements de libération, ainsi que devant l'engagement et le soutien fidèles et constants du Mouvement non aligné.

30. Les puissances qui ont présenté des propositions et des plans de règlement pacifique au Zimbabwe et en Namibie les ont systématiquement et unilatéralement révisés lorsqu'elles ont constaté que ceux-ci étaient sur le point de se concrétiser au détriment des intérêts des régimes racistes minoritaires et des grands monopoles. Prônant alternativement solutions internes et solutions internationales, les puissances impérialistes les utilisent tour à tour afin de ne pas perdre l'initiative en faveur des forces de libération et de nier le rôle décisif de la lutte armée de libération nationale.

31. Les objectifs des régimes racistes et des forces impérialistes sont les suivants:

- forcer les masses opprimées à abandonner la lutte;
- consolider leur oppression et leur exploitation;
- mettre fin à l'isolement croissant de Salisbury et de Pretoria sur le plan international.

32. Poursuivant son analyse, le Bureau a estimé que la rupture de ce cercle vicieux dépend du développement de la lutte armée de libération, dirigée par le Front patriotique au Zimbabwe et la SWAPO en Namibie, car c'est elle qui a réduit progressivement l'efficacité des manoeuvres ennemies, discrédité et démasqué les fantoches.

33. Les armées racistes, appuyées par des mercenaires et de l'équipement fournis par les puissances impérialistes, multiplient leurs attaques et leurs actes d'agression contre les Etats de première ligne.
34. Le Bureau a considéré que l'obstination des impérialistes à grossir les arsenaux militaires des régimes colonialistes et d'apartheid en Afrique australe, et à leur fournir la technologie et les moyens nécessaires pour se doter d'armes nucléaires, constitue un défi flagrant aux efforts déployés par la communauté internationale pour mettre fin à la course aux armements et élargir la détente internationale. Les Gouvernements des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni, de la France et d'Israël ont une responsabilité particulièrement grave en la matière.
35. Le Bureau a dénoncé une fois de plus la collaboration politique, économique et militaire croissante qui existe entre les pays de l'axe raciste formé par l'Afrique du Sud, la Rhodésie et Israël et qui a été condamnée a maintes reprises par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a souligné que le soutien qu'Israël fournit à l'Afrique du Sud et à la Rhodésie permet à celles-ci de renforcer leur appareil militaire agressif en constante expansion ainsi que leurs mécanismes d'oppression et d'exploitation. Le Bureau a dénoncé en particulier la collaboration existant en matière nucléaire entre les régimes racistes d'Israël et d'Afrique du Sud ce qui constitue une grave menace à la paix et à la sécurité dans le monde.

36. Ce complot d'un type nouveau est mis en lumière par l'usage du droit de veto que font les impérialistes pour empêcher l'application de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, encourageant ainsi le maintien des sociétés multinationales occidentales, qui se trouvent à leur tour intégrées progressivement dans le programme militaire du régime de Pretoria. La législation promulguée par ce dernier l'habilitant à obliger les sociétés étrangères à fabriquer des articles stratégiques est un exemple de la mise en marche d'un processus qui pourrait conduire à une intervention militaire directe ou indirecte pour défendre le régime de Pretoria-Salisbury.
37. Le Bureau s'est félicité des mesures récemment prises en Iran pour imposer un embargo sur le pétrole destiné aux régimes racistes d'Afrique du Sud, de Rhodésie et d'Israël et a lancé un appel à tous les pays exportateurs de pétrole qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils s'abstiennent rigoureusement de leur en vendre.
38. Finalement, le Bureau a constaté que, malgré l'agressivité des régimes minoritaires et racistes, les peuples de l'Afrique australe sont de plus en plus conscients de leur force croissante et intensifient courageusement leur lutte, en remportant des victoires successives sur l'ennemi.
39. Le Bureau a condamné les liens établis par certains Etats latino-américains avec le régime raciste d'Afrique du Sud et leurs intentions de les resserrer.

40. Le Bureau a conclu que l'Afrique australe est l'un des centres de tension dans les relations internationales et qu'elle est au coeur des affrontements entre les forces impérialistes d'agression et les forces de libération, de progrès et de paix. La prétendue Loi relative à la défense (Defense Act), récemment promulguée par le régime de Pretoria et aux termes de laquelle il s'arroge le droit d'intervenir dans tous les pays africains, fait partie de cette stratégie globale impérialiste qui constitue une menace sérieuse pour l'ensemble du continent africain et pour la paix dans le monde.

41. Tous les membres du Mouvement non-aligné et tous les pays et forces démocratiques épris de paix et de liberté dans le monde devraient accorder, comme impératif prioritaire, un appui à la mesure des besoins des mouvements de libération et des Etats de première ligne dont la lutte représente en dernière analyse celle des peuples du monde entier pour l'indépendance nationale, la paix et le progrès, contre l'exploitation et toutes les formes de domination étrangère.

III. ZIMBABWE

42. S'étant livré à des observations de caractère général sur la libération de l'Afrique australe, le Bureau de coordination des pays non alignés a analysé en détail la situation existant dans la colonie britannique de Rhodésie du Sud, aux fins de renforcer toutes les formes d'appui accordées à la lutte armée de libération menée par le Front patriotique contre le régime minoritaire, raciste et illégal de Salisbury.

43. Le Bureau a constaté que les combattants du Front patriotique s'attaquent à des objectifs stratégiques militaires et économiques sur tout le territoire, y compris Salisbury. Le régime minoritaire illégal, tentant désespérément de survivre, multiplie les massacres et les actes de répression contre les masses populaires, décrète la mobilisation générale des colons, le service militaire obligatoire pour les Noirs et impose la loi martiale dans tout le pays.
44. Les tentatives faites par le régime de Salisbury pour miner le soutien de la population aux combattants de la liberté n'ont pas rencontré d'écho dans les masses populaires. La détermination du peuple zimbabwé de faire accéder son pays à l'indépendance véritable a provoqué l'échec du prétendu "règlement interne", empêché l'organisation d'élections montées de toutes pièces et provoqué l'intensification de la lutte armée menée avec succès par le mouvement de libération de la population, le Front patriotique.
45. Le Bureau a constaté que l'unique résultat pratique de ce prétendu règlement interne est l'intégration de quelques renégats du Zimbabwe au régime raciste. Ainsi, en devenant membres à part entière du régime Smith, ces traîtres ont pris directement position contre la juste lutte de libération du peuple zimbabwé, se sont pleinement associés aux agressions contre les États de première ligne et se sont révélés être les ennemis indiscutables du peuple zimbabwé et de l'Afrique.
46. Le Bureau a félicité les combattants du Zimbabwe, dirigés par le Front patriotique, pour les grandes victoires qu'ils ont remportées sur le champ de bataille et qui réduisent la marge

de manoeuvre de l'ennemi et garantissent la victoire de leur peuple. S'étendant largement à tout le territoire, la lutte de libération a atteint un stade avancé qui affaiblit la position de l'impérialisme et permet au Front patriotique d'imposer les échéances qui conduiront à l'indépendance véritable du Zimbabwe.

47. Reconnaissant que les propositions anglo-américaines concernant la Rhodésie ont été dépassées par la progression de la lutte de libération armée que mène le Front patriotique et qu'elles ont perdu toute pertinence, reconnaissant qu'actuellement, cette lutte armée, appuyée par les sanctions décrétées par la communauté internationale, est le facteur décisif de la liquidation du colonialisme, le Bureau lance un appel à tous les États membres du Mouvement non aligné et à tous les pays et forces démocratiques épris de paix et de liberté dans le monde entier afin qu'ils renforcent leur appui politique, diplomatique, militaire et financier à la lutte de libération du peuple zimbabwé, contribuant ainsi à l'indépendance du territoire et à l'établissement d'une paix juste et durable.

48. Le Bureau demande instamment à tous les pays non alignés de donner l'exemple à la communauté mondiale en prenant d'urgence des mesures qui devront notamment se traduire par:

- un soutien à la lutte armée menée par le Front patriotique, seul mouvement de libération du Zimbabwe, et une action coordonnée en vue de renforcer l'unité au sein du Front patriotique;
- le refus de reconnaître une quelconque légitimité ou représentativité à un gouvernement qui massacre les habitants du Zimbabwe et se livre à des actes d'agression répétés

contre des Etats souverains, membres du Mouvement non-aligné.
Les renégats font partie intégrante du régime rebelle de la
colonie britannique de Rhodésie du Sud, régime qui doit être
entièrement démantelé;

- le rejet et la condamnation du prétendu "règlement interne"
parrainé par le régime minoritaire raciste et illégal de
Salisbury et signé le 3 mars 1978;
- la cessation et la condamnation immédiates du recrutement, de
l'entraînement, du transit et du financement de mercenaires
étrangers par ou pour le régime illégal, et l'exigence de
leur retrait immédiat du territoire du Zimbabwe;
- la cessation des livraisons de pétrole et de produits dérivés
à la Rhodésie du Sud par certaines compagnies pétrolières et
leurs filiales, que ce soit directement ou indirectement
avec la participation de certains Etats, ce qui viole
délibérément les sanctions obligatoires décrétées par
l'Organisation des Nations Unies et renforce le régime de
Salisbury;
- une action concertée des pays non alignés, particulièrement
de ceux qui sont représentés au Conseil de sécurité, afin
d'appuyer la résolution adoptée par le quinzième Sommet des
chefs d'Etat africains, tenu à Khartoum en juillet 1978,
visant à l'adoption des mesures prévues à l'Article 41 de la
Charte des Nations Unies;
- la réaffirmation des résolutions pertinentes adoptées par
l'Organisation des Nations Unies au sujet du Zimbabwe, en
particulier la Résolution 33/38 de l'Assemblée générale,
condamnant le soutien persistant fourni par l'Afrique du Sud,
certains gouvernements occidentaux et Israël au régime
minoritaire raciste de Salisbury.

49. Le soutien militaire et financier devra porter essentiellement sur:

- l'appui en équipement, en moyens financiers et en entraînement pour le développement de la lutte armée de libération nationale;
- l'aide aux autres programmes d'entraînement du Front patriotique;
- l'aide aux programmes de reconstruction entrepris dans la partie du territoire du Zimbabwe sous le contrôle direct du Front patriotique;
- l'aide aux réfugiés du Zimbabwe expulsés dans les pays voisins par la barbarie brutale du régime raciste d'oppression.

50. Le Bureau a recommandé l'admission du Front patriotique du Zimbabwe comme membre de plein droit du Mouvement non aligné. Une telle décision constituerait une nouvelle et efficace manifestation de soutien à la lutte de libération que le peuple zimbabwé mène sous la direction du Front patriotique en vue de l'instauration rapide d'un Zimbabwe libre, indépendant et non aligné.

IV. NAMIBIE

51. Le Bureau a réaffirmé son appui à la SWAPO, en tant que seul représentant authentique du peuple namibien et l'a accueillie comme membre de plein droit du Mouvement non aligné.

52. Le Bureau a estimé que la situation qui règne en Namibie du fait de son occupation illégale persistante par le régime raciste sud-africain a atteint un point particulièrement

critique et a souligné en conséquence la nécessité urgente et impérative de renforcer l'appui fourni à tous les niveaux à la lutte de libération nationale, y compris la lutte armée, dirigée par la SWAPO, en vue de parvenir à l'indépendance réelle du territoire et de garantir son intégrité territoriale.

53. Le Bureau a constaté avec une grave préoccupation les manoeuvres entreprises par le régime d'apartheid sud-africain, avec l'assentiment des forces impérialistes, en vue de démembrer le territoire en annexant Walvis Bay, de légitimer les fantoches et d'installer un régime satellite néo-colonial en Namibie.
54. Le Bureau a condamné le simulacre d'élections organisées en Namibie par l'Afrique du Sud le 4 décembre 1978. Ces prétendues élections, que les pays occidentaux auraient pu empêcher étant donné leur influence politique et économique en Afrique du Sud, ont sérieusement compromis les efforts de la communauté internationale. En outre, le Bureau a estimé qu'en s'associant au communiqué du régime sud-africain concernant ce simulacre d'élections, les cinq puissances occidentales ont souscrit implicitement au plan sud-africain visant à priver le peuple namibien de son indépendance réelle. En conséquence, le Bureau a souligné la nécessité de veiller à déjouer toute autre tentative tendant à retarder l'accession à l'indépendance réelle et une solution pacifique du problème namibien.
55. Le Bureau appuie les efforts déployés par le Conseil de sécurité dans la recherche d'une solution véritable au problème namibien, en appliquant pleinement et équitablement le rapport final et définitif du Secrétaire général de l'Organisation des

Nations Unies, tel qu'il a été approuvé dans sa totalité par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Dans le cas où le régime raciste de Pretoria refuserait de se conformer à cette résolution, le Conseil de sécurité devrait imposer des sanctions économiques complètes et obligatoires contre l'Afrique du Sud.

56. Le Bureau rend hommage au peuple namibien et à son mouvement de libération nationale, la SWAPO, pour la lutte héroïque qu'ils mènent pour libérer la Namibie, préserver son unité et son intégrité territoriale en dépit de l'occupation et de l'oppression illégales de l'Afrique du Sud. Le Bureau félicite notamment les combattants de la liberté namibiens, dirigés par la SWAPO, pour les victoires qu'ils ont remportées dans leur lutte armée ainsi que dans les domaines politique et diplomatique, contre la répression et les manœuvres accrues de l'Afrique du Sud.

57. Le Bureau demande à tous les pays non alignés:

- a) de condamner énergiquement le simulacre d'élections qui a été monté de toutes pièces par le régime de Pretoria et qui a été déclaré nul et non avénu aussi bien par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale des Nations Unies;
- b) de dénoncer dans toutes les conférences et réunions internationales les manœuvres visant à installer un régime néo-colonial en Namibie et à légitimer l'annexion illégale de Walvis Bay par l'Afrique du Sud, et notamment, le rôle joué dans ces manœuvres par les puissances occidentales impérialistes traditionnellement alliées au régime d'apartheid et qui essaient maintenant de se présenter

- comme un facteur décisif dans la lutte de libération;
- o) de déclarer que Walvis Bay fait partie intégrante de la Namibie et de réaffirmer leur soutien à la résolution 432 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies;
 - d) de rejeter toute proposition de règlement tendant à exclure du processus politique la SWAPO, seul représentant authentique du peuple namibien;
 - e) de condamner énergiquement les actes d'agression commis par l'Afrique du Sud contre l'Angola et la Zambie;
 - f) d'exiger l'application rigoureuse et sans retard des résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies au sujet de la Namibie, en particulier les résolutions 2145 (XXI) de 1966 et 2248 (S-V) de 1967 de l'Assemblée générale et les résolutions 385, 431, 432 et 435 du Conseil de sécurité;
 - g) d'appuyer matériellement, militairement et financièrement l'intensification de la lutte armée de libération nationale dirigée par la SWAPO;
 - h) d'appuyer les programmes d'assistance réalisés par l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine et d'autres organisations internationales à l'intention des Namubiens en exil chassés de leur pays par les massacres et les actes de répression croissants commis par le régime raciste;
 - i) d'appuyer les programmes d'entraînement du mouvement de libération;
 - j) d'appuyer le Conseil des Nations Unies pour la Namibie en tant que seule autorité administrante légale de la Namibie

/...

jusqu'à son indépendance;

- k) d'assurer l'observation du Décret n° 1 du Conseil des Nations Unies pour la Namibie concernant la protection des ressources naturelles de la Namibie;
- l) d'appuyer le programme d'édification de la Nation namibienne.

58. Le Bureau demande à tous les Etats de boycotter les groupes ou régimes fantoches installés par l'Afrique du Sud en tant qu'agents de sa propre solution interne, imposée au peuple namibien contrairement à la résolution 435 du Conseil de sécurité, ainsi que de bloquer toute reconnaissance et tous contacts avec ces groupes ou régimes dans toutes les relations internationales.

59. Le Bureau décide de créer un Fonds spécial des pays non alignés pour la SWAPO afin de faire face aux exigences pouvant surgir de l'évolution de la situation en Namibie.

V. AFRIQUE DU SUD

60. La recrudescence de la lutte de libération en Afrique du Sud ébranle les fondations du régime fasciste. Devant la force croissante des combattants de la liberté et l'appui vigoureux qu'ils trouvent auprès de la population, le régime d'apartheid, pour réaliser son sombre dessein qui est de saper l'unité des masses en lutte d'Afrique du Sud, a eu recours à des mesures répressives de plus en plus violentes et a accéléré son programme de fragmentation du pays en tribus. Le but de cette politique de bantoustanisation constitue un exemple typique de la politique impérialiste qui consiste à "diviser pour régner".

/...

Cette politique vise à priver la grande majorité du peuple de ses droits innés et inaliénables, à créer des réservoirs permanents de main-d'oeuvre en semi-esclavage dans ces prétendus bantoustans et de s'assurer des armées tribales qui puissent servir d'écran protecteur contre le mouvement de libération. En conséquence, le Bureau a réaffirmé que le Mouvement non aligné rejette totalement les bantoustans et toute invention similaire de l'apartheid, tels les prétendus "conseils" qui groupent les gens de couleur et les Indiens.

61. Le Bureau a analysé ces manoeuvres et conclu que l'objectif du régime d'apartheid, fondé sur l'institutionnalisation du racisme, constitue en réalité une tentative grossière de désamorcer la lutte révolutionnaire décisive du peuple et un vain effort pour éviter un isolement toujours plus grand d'avec la communauté internationale.
62. Face au développement croissant de la lutte du peuple, mené par son Mouvement de libération, le régime raciste de Pretoria intensifie brutalement la répression en procédant à une véritable vague d'arrestations, de procès sommaires, d'assassinats politiques et de massacres.
63. Le Bureau a réaffirmé la légitimité de la lutte que mènent le peuple sud-africain et son Mouvement de libération en vue de renverser le système d'apartheid, de prendre le pouvoir et de créer un Etat démocratique qui garantira à tous les Sud-africains leurs droits innés, sans distinction de race, de couleur, de sexe et de croyance.

64. En même temps, le régime d'apartheid renforce son potentiel militaire, qui constitue une menace pour le peuple sud-africain, pour les Etats indépendants voisins et pour la paix et la sécurité internationales.
65. Le Bureau a condamné la complicité des puissances occidentales et d'Israël qui oeuvrent à renforcer le potentiel militaire et les moyens de répression du régime sud-africain notamment en lui fournissant une technologie de pointe et une assistance pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.
66. Le Bureau a noté avec la même préoccupation les projets qui visent à défendre les intérêts impérialistes dans l'hémisphère austral et sur la voie maritime du Cap en créant un pacte militaire agressif qui comprendrait l'Afrique du Sud raciste.
67. Aussi, le Bureau a-t-il demandé instamment à tous les pays membres du Mouvement non aligné de prendre énergiquement la tête de la communauté internationale, notamment de tous les pays et forces démocratiques épris de paix et de liberté dans le monde entier, pour renforcer quantitativement et qualitativement leur appui concret afin que celui-ci corresponde aux besoins de la lutte de libération nationale en Afrique du Sud et notamment:
- d'appuyer, matériellement et financièrement, la lutte du peuple sud-africain, dirigée par son mouvement de libération;
 - d'appuyer les programmes d'entraînement du Mouvement de libération;
 - d'appuyer les programmes d'aide aux Sud-africains qui ont été chassés de leurs foyers par la barbarie brutale du régime

/...

- d'apartheid oppresseur et sont devenus des réfugiés;
- de dénoncer énergiquement, à l'Organisation des Nations Unies et dans toutes les instances internationales, le régime de Pretoria, le système d'apartheid comme un crime contre l'humanité et la politique divisionniste et tribaliste des prétendus bantoustans;
 - conformément à la résolution de la quinzième Conférence au Sommet des chefs d'Etat africains tenue à Khartoum, de refuser tout contact avec les bantoustans existants ou à constituer;
 - de dénoncer les pays qui collaborent avec le régime d'apartheid en lui donnant un appui politique, diplomatique, militaire, économique, matériel et financier, en particulier les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la République fédérale d'Allemagne, Israël, le Japon, la Belgique et l'Italie, conformément à la résolution 32/35 de l'Assemblée générale;
 - de demander à tous les Etats d'appliquer strictement et efficacement la résolution 418 du Conseil de sécurité qui décrète l'embargo sur les livraisons d'armes au régime raciste d'apartheid;
 - de demander à tous les Etats d'insister auprès du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il impose un embargo pétrolier contre ce régime;
 - de demander l'application rigoureuse des résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies et particulièrement par le Conseil de sécurité concernant l'Afrique du Sud.

68. Le Bureau a recommandé aux pays non alignés de collaborer à l'Organisation des Nations Unies et de consulter tous les Etats Membres dans le but d'adopter, à la trente-quatrième session

/...

de l'Assemblée générale, une déclaration de solidarité avec la lutte de libération du peuple d'Afrique du Sud dans laquelle les Etats Membres s'engageraient à ne pas procéder à une intervention militaire directe ou indirecte pour appuyer ou défendre le régime d'apartheid.

VI. ETATS DE PREMIERE LIGNE

69. Le Bureau a étudié les moyens de renforcer l'appui fourni à tous les niveaux aux Etats de première ligne, en vue de les aider à surmonter les difficultés découlant de leur rôle de bases arrières sûres pour la lutte de libération et de leur engagement envers le mouvement de libération et de les soutenir en contrecarrant l'agression systématique des régimes minoritaires racistes d'Afrique australe.
70. Le Bureau a constaté que l'application par ces pays des sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies contre les régimes racistes constitue un lourd fardeau pour leur économie naissante auquel s'ajoutent les graves pertes humaines et matérielles causées par les attaques armées des régimes racistes dont ils sont constamment victimes.
71. Le Bureau a condamné tous les actes d'agression armée, d'expansionnisme ou de déstabilisation perpétrés contre la Tanzanie, l'Angola, la Zambie, le Botswana et le Mozambique. Ces actes sont une tentative de l'ennemi pour détourner l'appui fourni par les Etats de première ligne à la lutte de libération. Le Bureau a réitéré fermement que les Etats de première ligne ne sont pas et ne seront pas les seuls à

/...

résister à l'ennemi colonial et raciste et à lui infliger une défaite retentissante.

- 72. Le Bureau lance un appel à tous les Etats afin qu'ils renforcent, sur le plan national aussi bien qu'international, toutes les formes d'assistance aux Etats de première ligne, notamment dans les domaines politique, diplomatique, économique, financier, militaire et matériel.**
- 73. Il faudrait assurer l'appui politique et diplomatique nécessaire à l'Organisation des Nations Unies et dans toutes les instances internationales en dénonçant les attaques auxquelles ces pays sont soumis, la complicité des forces impérialistes dans ces attaques et leurs tentatives de semer les germes de la discorde parmi les pays de la région de façon à détourner les Etats de première ligne de leur appui résolu à la lutte de libération nationale.**
- 74. L'appui économique, financier et matériel devrait viser essentiellement à permettre à ces pays d'appliquer intégralement et vigoureusement les sanctions imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies aux régimes racistes et à venir en aide aux centaines de milliers de réfugiés qui vivent dans leurs territoires après avoir été chassés de leurs foyers par la barbarie brutale des régimes racistes d'oppression.**
- 75. L'appui militaire devrait viser à renforcer la capacité défensive des Etats de première ligne, en leur permettant de faire face avec succès à l'agression armée et aux efforts de déstabilisation entrepris par les régimes racistes, de façon à créer les conditions propres à favoriser le développement**

économique et social des Etats de première ligne dans un environnement de paix et de stabilité.

76. Il est également impératif que tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier les membres du Conseil de sécurité, prennent des mesures efficaces, compte tenu de toutes les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, notamment au titre du Chapitre VII, pour mettre fin aux actes d'agression des régimes racistes qui menacent la paix et la sécurité dans la région de même que dans le reste du monde.
77. Le Bureau a exprimé sa solidarité totale avec le Lesotho dans sa vaillante lutte pour surmonter les difficultés immenses auxquelles il est confronté en raison de sa situation géographique et pour résister aux pressions agressives et aux tentatives d'exploitation exercées sur lui par le régime d'apartheid qui l'entoure.

VII. CONCLUSIONS

78. Le Bureau a souligné la nécessité pour les pays non alignés de redoubler d'efforts en vue de renforcer et de soutenir la lutte légitime des peuples d'Afrique australe pour leur libération nationale, leurs droits inaliénables à la liberté et à l'indépendance et leur droit de décider de leur propre avenir, sans aucune ingérence étrangère. Il a lancé un appel pour qu'une aide substantielle accrue soit apportée aux Etats de première ligne en vue de préserver et de renforcer leur indépendance, leur souveraineté et leur intégrité territoriale et d'alléger les souffrances de leur peuple et les graves

dommages causés à leurs économies du fait des agressions et des destructions injustifiables perpétrées contre eux par les régimes racistes minoritaires.

79. Le Bureau a recommandé que la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés examine en priorité la situation en Afrique australe et l'application des mesures nécessaires en vue de renforcer et d'intensifier l'action commune des pays non alignés en matière d'appui politique et matériel et de solidarité avec les mouvements de libération nationale et les Etats de première ligne.
80. Les ministres ont estimé que la sixième Conférence au sommet de La Havane (Cuba) se tiendra à un moment décisif pour la lutte de libération en Afrique australe et constituera l'instance appropriée au plus haut niveau des pays non alignés pour évaluer et mettre en oeuvre les décisions adoptées à la réunion extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés, à l'échelon des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Maputo (Mozambique).
81. Le Bureau a décidé de demander à son Président, le Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka, de faire distribuer le communiqué final adopté à Maputo en tant que document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.
82. Le Bureau a accueilli avec une profonde satisfaction l'offre du Gouvernement indien de tenir en 1981, après la sixième

/...

Conférence au sommet, la Conférence des ministres des affaires
étrangères des pays non alignés.

A LUTA CONTINUA

**RESOLUTION DE REMERCIEMENTS AU PEUPLE ET AU GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU MOZAMBIQUE**

Le Bureau de coordination des pays non alignés,

Exprimant sa profonde gratitude et ses sincères remerciements au Gouvernement et au peuple mozambicains pour l'hospitalité amicale et généreuse accordée à tous les participants à la Réunion ainsi que pour les excellentes dispositions prises pour la conduite efficace de cette rencontre historique aux frontières mêmes de la liberté en Afrique australe,

Ayant eu le privilège et la riche expérience de pouvoir observer de première main les réalisations concrètes obtenues grâce au succès de la lutte de libération menée par le Mozambique contre l'impérialisme portugais sous la direction exemplaire du Président Samora Machel,

Saluant les victoires remportées par le peuple mozambicain dans l'édification d'une nouvelle nation unie et libre, ainsi que la contribution qu'il a apportée au renforcement de l'indépendance des Etats libres d'Afrique australe, et dans son rôle d'arrière-garde sûre pour les mouvements de libération nationale dans la région,

Exprimant un vibrant hommage aux martyrs de la lutte de libération,

Rendant hommage aux souffrances endurées et aux sacrifices consentis par le peuple mozambicain dans sa lutte ardue contre le

colonialisme et l'impérialisme portugais, ainsi qu'à son patriotisme, à sa détermination, à son abnégation et à son engagement indomptable dans la ligne de son noble objectif sous la conduite stimulante du FRELIMO, qui a joué un rôle-clé dans la libération du Mozambique, et de son éminent dirigeant, le Président Samora Machel,

1. Rend hommage à l'attachement inébranlable aux principes du non-alignement manifesté par le Président Samora Machel dans la conduite de la politique étrangère du Mozambique;

2. Note que, depuis que l'impérialisme et le colonialisme portugais ont été défaits au Mozambique qui a ainsi échappé à l'impérialisme, ce pays est apparu comme l'un des principaux facteurs de paix et de stabilité dans la région en association avec les autres Etats de première ligne, et que le Président Samora Machel a forgé une solide association de ferme solidarité contre les régimes racistes avec les autres Etats de première ligne et les mouvements de libération;

3. Affirme que la République populaire du Mozambique et les autres Etats de première ligne ne sont pas et ne seront jamais seuls face à l'agression raciste, étant donné que les pays non alignés continueront de leur accorder leur solidarité et leur soutien inébranlables.

HOMMAGE A LA MEMOIRE DU PRESIDENT BOUMEDIENE

(Project de résolution présenté par toutes les délégations africaines)

Au cours de sa session extraordinaire au niveau des ministres des affaires étrangères, tenue à Maputo du 26 janvier au 2 février 1979, le Bureau de coordination des pays non-alignés a exprimé la très profonde affliction que lui a causée le décès de Houari Boumediene, Président de la République algérienne démocratique et populaire et ancien Président du Mouvement non aligné.

Le Bureau a rendu hommage à la mémoire de ce patriote éminent, défenseur infatigable et efficace de la cause de la libération des peuples d'Afrique et du monde entier, combattant jusqu'au bout de la cause anti-impérialiste, exemple exaltant et source d'inspiration pour les pays non-alignés.

Le Bureau a exprimé en outre sa sympathie entière et sa solidarité totale envers le peuple algérien en deuil en cette heure de tristesse.
